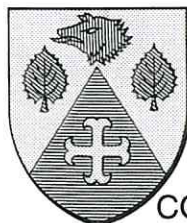


Code Postal : 63810



COMMUNE DE **TREMOUILLE SAINT LOUP**

Téléphone : 04 73 22 21 31

Télécopie : 04 73 22 23 58

email : tremouillestloup@wanadoo.fr **Compte rendu de la séance du 26 juin 2015**  
sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT (Maire)

**Présents** : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Christine MARTIN, Henry VERGNE, Christelle GRAVIÈRE, Andre AUBERT, Stephane LESTIEVENT, Yannick COSTE

**Excusés** : Elodie SERTILLANGE, Guy BOYER représenté par Marie MONTEIL

**Secrétaire de séance** : Marie MONTEIL

**ORDRE DU JOUR :**

**001 - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : mode de répartition 2015 (FPIC)**

Monsieur le Maire explique que la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Depuis 2013, le montant du prélèvement est modulé en fonction du revenu par habitant. Les montants ainsi collectés sont reversés aux territoires considérés comme les plus défavorisés au vue de trois critères : le potentiel financier, le revenu par habitant et l'effort fiscal.

L'ensemble intercommunal représenté par la Communauté de Communes de Sancy Artense communauté et ses 13 communes membres est, pour l'année 2015, contributeur au FPIC pour un montant de 52 956 € et bénéficiaire pour un montant de 148 423 €.

Monsieur le Maire expose les différents modes de répartition du FPIC, à savoir :

- le mode de répartition "de droit commun" ;
- le mode dérogatoire à la majorité des deux tiers qui permet de faire varier les montants entre les communes ;
- le mode dérogatoire libre qui permet une répartition définie librement mais de manière concordante par les communes et la Communauté de Communes de Sancy Artense.

Monsieur le Maire explique que la proposition de la Communauté de Communes de Sancy Artense, émise en bureau des maires le 15 juin 2015, à savoir faire bénéficier les communes de l'augmentation du montant de l'enveloppe FPIC pour 2015 et d'assurer à la Communauté un montant de FPIC identique à l'année 2014, montant budgéter pour 2015 :

- proposition : prélèvement de la commune diminué d'un 1/3, reversement réduit d'un 1/3 soit un solde net réduit d'un 1/3, au profit de la Communauté de communes

Ce qui représente une répartition pour l'année 2015 qui est la suivante :

**METHODE LIBRE**

	<b>Répartition libre prélèvement</b>	<b>Répartition libre reversement</b>	<b>Solde</b>
Avèze	782.67	2 891.33	2 108.67
Bagnols	2 264.67	6 711.33	4 446.67
Cros	858.00	2 482.00	1 624.00
Labessette	465.33	982.00	516.67
Larodde	1 316.00	3 802.00	2 486.00
La Tour d'Auvergne	3 137.33	9 052.67	5 915.33
Saint Donat	1 243.33	3 254.00	2 010.67
Saint Genès Champespe	1 282.67	2 776.67	1 494.00
Saint Julien Puy Laveze	1 745.33	3 633.33	1 888.00
Saint Sauves d'Auvergne	4 005.33	13 724.00	9 718.67
Singles	940.67	2 440.67	1 500.00



Tauves	3 446.00	7 864.00	4 418.00
Trémouille Saint Loup	553.33	2 159.33	1 606.00
<b>TOTAL communes</b>	<b>22 040.67</b>	<b>61 773.33</b>	<b>39 732.67</b>
Sancy Artense Communauté	30 915.33	86 649.67	55 734.34
<b>TOTAL Bloc intercommunal</b>	<b>52 956.00</b>	<b>148 423.00</b>	<b>95 467.01</b>

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, la commune a perçu un solde de FPIC de 993.50 €.

Après débat sur les différentes répartitions, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Approuve le montant de 553.33 € de prélèvement de FPIC et le montant de 2 159.33 € de reversement de FPIC pour la commune de Trémouille Saint Loup (soit un solde 2015 de 1 606 €), définis pour l'année 2015 uniquement selon un mode de répartition dit "dérogatoire libre".

### **002 - ERDF Proposition de nouveau raccordement Local Société de Chasse**

Monsieur le Maire rappelle la demande faite par la Société de Chasse concernant le compteur EDF du Local Chasse et la possibilité de poser un disjoncteur différentiel.

Monsieur le Maire a fait établir deux devis :

- d'une part, par les services d'ERDF pour une demande de raccordement d'un montant de 1 319.15 € TTC

- d'autre part, auprès de la SARL CHAMPS ENERGIES pour la pose d'un disjoncteur d'un montant de 818.93 €

Considérant que les montants sont trop élevés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix contre 1 voix pour et 1 abstention, décide de ne pas modifier l'installation existente.

### **003 - Fauchage des parcelles dont la commune est propriétaire**

Les demandes d'appel d'offre seront lancées courant mars à compter de l'année 2016.

### **004 - Questions diverses**

#### **1 - Feu d'artifice de la Fête Patronale**

Le Conseil Municipal, 6 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention décide de ne pas financer le feu d'artifice pour l'année 2015.

#### **2 - Adjoint Technique Territorial 2è classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Thérèse MELAINE a demandé par courrier en date du 13 juin de quitter le poste qu'elle occupait au sein de la collectivité à compter du 13 Août prochain.

#### **3 - RPI Bagnols Larodde**

Mr André AUBERT demande si le dossier du RPI Bagnols Larodde a évolué. Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour qu'aucune solution n' a été trouvée entre les communes.

#### **4 - Subvention attribuée par le Conseil Départemental pour parcelles en friches**

Mr André AUBERT informe qu'il existe des subventions pour la remise en état des parcelles en friches attribuées par le Conseil Départemental. Les agriculteurs de Trémouille Saint Loup ne peuvent pas en bénéficier car la communauté de communes n'adhère pas.

Mr Le Maire informe que la question sera posée à la Communauté de Communes Sancy Artense.

#### **5 - Problème de fuite au Château d'Eau**

Plusieurs conseillers Municipaux interpellent Mr le Maire sur la fuite récurrente du Château d'Eau. Mr le Maire informe que l'Entreprise Lemonnier a été sollicitée à plusieurs reprises ainsi que le Président de Burande Mortagne et que le problème devrait rentrer dans l'ordre dans les prochains jours.

#### **6 - Enrobé**

Mr Yannick COSTE demande quand il sera commandé de l'enrobé pour permettre le rebouchage des trous sur la commune. Mr le Maire répond qu'un camion va être commandé mais qu'il faut des bénévoles pour le faire et propose de fixer un jour, le vendredi est retenu.

#### **7 - Travaux de Goudronnage au lieu dit "Auzolle Grande"**

Mr André AUBERT interpelle Mr le Maire quand aux travaux effectués par l'Entreprise FABRE. Il estime que les travaux ont été mal fait et qu'il faut faire revenir l'entreprise.

Mr Le Maire se charge de contacter l'entreprise.

#### **8 - EPF Smaf**

Mr Henri VERGNE fait le compte rendu de l'Assemblée Générale de l' EPF Smaf qui s'est tenue le 23 juin dernier à Cebazat.

Séance levée à 21 h 50

Le Maire,  
Bruno EYZAT

